



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 JANVIER 2019

Date de la convocation 25 janvier 2019

Date d' affichage 25 janvier 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s' est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- USEDA
 - a/ Remplacement du délégué démissionnaire.
 - b/ Adhésion au groupement de commande de gaz naturel.
 - c/ Proposition d' enfouissement des lignes au hameau de Maubrun
- DETR, demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la salle de la Vigne-Catherine.
- API, demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la salle de la Vigne-Catherine.
- RIFSEEP, avenant pour l' intégration des stagiaires avant titularisation au nouveau dispositif des primes, et modification des enveloppes.
- Renouvellement d' un contrat de travail CUI pour 12 mois.
- Convention avec Les Francas.
- Adoption du procès-verbal de la CCRV concernant la mise à disposition des biens communaux pour l' assainissement collectif.
- Paiement de dépenses d' investissement 2019 avant le vote du budget primitif.
- Décision modificative, redevance assainissement.
- Questions diverses

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Pierre Langrand, Wendy Pasquet de Leyde, Philippe Lefèvre, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet

Excusés : Isabelle Vilpoux-Pérut donne procuration à Sophie Lamarre, Florence Bertin Walckenaer, donne procuration à Monique Ferré.

Absents : Cédric Moliné, Charles-André Petit.

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Votants	13

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l' unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2018

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 6 décembre 2018.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu, à l' unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l' ordre du jour de cette séance et note les questions diverses.

USEDA, remplacement du délégué démissionnaire

Le maire, Christian Pérut, rappelle que la commune ayant deux représentants à l'Useda, il convient de remplacer Daniel Fourreaux conseiller municipal démissionnaire, Monique Ferré restant déléguée titulaire. Puisqu'il assiste déjà aux réunions de l'Useda, le maire propose d'être délégué et demande si quelqu'un d'autre est candidat. Personne ne se porte volontaire.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne le maire Christian Pérut comme délégué titulaire à l'Useda, à l'unanimité.

USEDA, adhésion au groupement de commande de gaz naturel de la CCRV

Le maire, Christian Pérut, explique que l'Useda a constitué un groupement d'achat de gaz naturel ouvert aux collectivités territoriales du département, afin de mieux maîtriser les tarifs. Ce marché se terminant au 31 décembre 2019, l'Useda en relancera un nouveau pour une durée de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

L'adhésion est gratuite, seuls les frais de fonctionnement sont payants, ce qui représente pour la commune d'Ambleny, 0,15 € par habitant, soit un total de 170,25 €.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de gaz naturel de l'Useda, à l'unanimité.

USEDA, proposition d'enfouissement des lignes au hameau de Maubrun

Le maire, Christian Pérut, explique qu'Enedis va procéder à l'enfouissement des lignes électriques moyenne tension au hameau de Maubrun et a proposé à l'Useda de profiter de cette opportunité d'ouverture de la chaussée pour enfouir les lignes basse tension et téléphonique. Dans la foulée, les poteaux en béton seront remplacés par des candélabres. Selon le devis, la participation financière de l'Useda est de 226 010,87 € et celle de la commune de 105 887,92 €, soit un total de 331 898,79 €. Ces travaux devraient commencer fin 2019 et être facturés en 2020.

Jean-Claude Stolaric, demande si l'enfouissement des lignes des rues de la Plaine et des Jardins sera fait en même temps.

Le maire, Christian Pérut, répond que non, les travaux dans ces rues déjà repoussés en 2017 le seront à nouveau jusqu'en 2020, les finances de la commune ne pouvant supporter ces deux investissements. La priorité est donnée à Maubrun en raison de l'état des lignes très anciennes et non conformes aux normes actuelles.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition des travaux d'enfouissement des lignes au hameau de Maubrun, à l'unanimité.

DETR et API, demandes de subventions pour la rénovation de la toiture de la salle de la Vigne-Catherine

Le maire, Christian Pérut, informe que la partie haute de la toiture de la salle des fêtes doit être rénovée dans sa totalité (442 m²), car les interventions parcimonieuses effectuées sur le toit en zinc ne suffisent plus à assurer son étanchéité.

Dans un premier temps, un devis de 69 886,44 €HT, fourni par une entreprise, permet de demander une subvention DETR, à hauteur de 45 %, auprès de l'État, soit 31 448,90 €HT, et une subvention API (Aisne partenariat investissement), à hauteur de 30 %, auprès du Département, soit 20 965,93 €HT. Il resterait 25 % à charge de la commune, soit 17 471,61 €HT.

Dans un second temps, le montant de ce marché étant supérieur à 25 000 €, la législation nous oblige à passer un appel d'offres.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions pour la rénovation de la toiture de la salle de la Vigne-Catherine, à l'unanimité.

RIFSEEP, avenant au nouveau dispositif

Le maire, Christian Pérut, informe qu'un avenant, à la délibération du 6 décembre 2018, précise que le personnel stagiaire avant titularisation peut bénéficier du RIFSEEP, le nouveau dispositif d'attribution des primes.

Alain Sautillet, confirme que son point de désaccord était par rapport au texte, qui parle des agents de l'État et pas des agents des collectivités locales, et qui s'applique aussi aux non titulaires, contrairement à la décision prise lors du dernier conseil. Il demande si les primes vont augmenter.

Le maire, Christian Pérut, répond que cet avenant intègre seulement les stagiaires avant titularisation. Le maire rappelle qu'il ne faut pas oublier que les dotations aux communes sont en baisse et que le budget ne peut pas supporter des hausses de toutes parts. Ce sujet sera abordé plus tard.

De ce fait, le montant des enveloppes doit être modifié : groupe 1 sans changement ; groupe 2 de 2 000 € à 2 500 € ; groupe 3 de 1 500 € à 2 000 €.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant qui inclut le grade de stagiaire au nouveau dispositif RIFSEEP ainsi que l'augmentation des enveloppes pour les primes, à l'unanimité.

Renouvellement d'un contrat de travail CUI

Le maire, Christian Pérut, informe que le Contrat unique d'insertion (CUI) d'un employé communal est arrivé à échéance ce 31 janvier. Lors d'un entretien en mairie, le représentant et le conseiller Pôle Emploi de cet employé ont confirmé qu'un CUI pouvait être prorogé d'un an. La personne concernée a accepté cette proposition. Ce contrat de 35 heures hebdomadaires est subventionné à hauteur de 20 heures au taux de 45 %.

Le maire demande l'autorisation de signer le contrat avec Pôle Emploi pour le renouvellement du CUI d'une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2020.

Alain Sautillet, pense que ce salarié devait être embauché en CDI à l'issue de son contrat, et que si on donne satisfaction, on doit être titularisé.

Jean-Claude Stolaric, comprend que la commune bénéficie d'une subvention, mais qu'au bout d'un an l'opinion sur cet employé doit être faite.

Le maire, Christian Pérut, répond qu'il n'y a jamais eu de promesse d'embauche, celle-ci est une éventualité, pas une obligation. Avec 25 ans passés à la commune M. Sautillet sait très bien que l'on ne peut pas titulariser quelqu'un tout de suite. Le maire précise que le renouvellement du contrat est une opportunité pour cette personne de prouver son engagement.

Philippe Lefèvre dit qu'effectivement si le contrat est renouvelé c'est qu'il y a des raisons.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le renouvellement du CUI avec Pôle Emploi, avec 10 voix pour et 3 abstentions.

Convention avec Les Francas

Le maire, Christian Pérut, rappelle que Les Francas animent avec succès les vacances au centre aéré de la commune depuis 2015, le nombre d'enfants d'Ambleny, de Saint-Bandry et de communes voisines qui le fréquentent est à chaque fois croissant et, comme leurs parents, ils sont satisfaits des prestations des Francas. Le maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention pour l'année 2019.

Alain Sautillet, regrette que pendant cette mandature les périodes d'ouverture du centre aient été divisées par deux. Il pense que c'est un choix politique même s'il peut comprendre que ce soit une décision budgétaire.

Cédric Beaufort, lui demande de trouver les moyens de financement pour ouvrir pendant la totalité des congés scolaires.

Le maire, Christian Pérut, s'exclame en évoquant les élections à venir et conteste le choix politique. Il dit à nouveau que les dotations ont baissé de 25 % l'an dernier et que l'on ne sait toujours pas comment sera remplacée la suppression de la taxe d'habitation, même si le Président a affirmé qu'elle sera compensée à l'euro près.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le renouvellement de la convention 2019 avec Les Francas, à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la CCRV pour la mise à disposition de biens communaux dans le cadre de la compétence assainissement collectif

Le maire, Christian Pérut, explique que l'assainissement collectif ayant été transféré à la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune a mis à sa disposition la station d'épuration, les postes de relevage et les 9,8 km de réseau pour en assurer l'entretien.

Alain Sautillet, demande s'il y a des études pour les parties non desservies, comme Maubrun ou Le Rollet.

Le maire, Christian Pérut, dit qu'aucune étude n'est programmée. Le maire demande d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens communaux à la CCRV, dans le cadre du transfert de compétence assainissement collectif.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de mise à disposition des biens communaux à la CCRV, à l'unanimité.

Paiement de dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif

Le maire, Christian Pérut, explique que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018. Afin de pouvoir faire face à une dépense imprévue et/ou urgente, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'an passé. Le maire demande l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019, dans les conditions prévues par la loi, avant le vote du budget primitif 2019.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à payer les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif, à l'unanimité.

Décision modificative, redevance assainissement

Le maire, Christian Pérut, informe que pour solder l'encaissement de la redevance assainissement de l'année 2017 et pouvoir virer les fonds à la CCRV, il faut voter une décision modificative de 101 659 € du compte 615 221 au compte 65 888. Le maire demande l'autorisation d'effectuer ce transfert.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à effectuer cette décision modificative, à l'unanimité.

Questions diverses

Questions de l'opposition

À ce jour, quel est le bilan du cahier des doléances

Le maire, Christian Pérut, rappelle aux conseillers que le cahier de doléances est mis à la disposition de la population au secrétariat de la mairie et que, pour le moment, très peu de personnes l'ont utilisé. Il est consultable par tous.

Où en est l'itinéraire du bus scolaire au Soulier

Le maire, Christian Pérut, informe que la demande de ne plus passer par la rue du Grand-Marais a été faite auprès des services des transports scolaires et que ceux-ci ont répondu être intervenus auprès des chauffeurs pour qu'ils reprennent l'itinéraire habituel.

Alain Sautillet, dit que les infos qu'il a ne vont pas dans ce sens.

Sophie Lamarre et Cédric Beaufort, qui habitent tous deux Le Soulier, disent ne plus voir les cars dans cette voie mais qu'ils ne sont pas non plus présents toute la journée pour surveiller. Ils vont se renseigner.

Quels sont les enjeux, les orientations et les dossiers en cours de la CCRV

Alain Sautillet, souhaiterait que des réunions soient organisées pour parler des objectifs de la communauté de communes. Il regrette de ne pas recevoir les comptes rendus des réunions de bureau et pense qu'il y a un manque d'information pour les élus.

Le maire, Christian Pérut, répond : « Je suppose que vous disposez d'un ordinateur ? Eh bien, il faut être un peu curieux, il suffit d'aller sur le site de la CCRV pour prendre connaissance des comptes rendus des réunions du conseil communautaire, ils sont en ligne. Quant aux réunions de bureau, vous savez pertinemment que ce ne sont pas des réunions plénières et publiques, leurs comptes rendus sont confidentiels et n'ont donc pas à être divulgués, je l'ai déjà affirmé plusieurs fois, et je ne le répéterai plus. »

Monique Ferré, confirme que même les conseillers communautaires ne reçoivent pas ces comptes rendus puisque les décisions prises par les membres des différents bureaux sont débattues ensuite lors des conseils. Elle fait remarquer à Alain Sautillet que s'il veut être au courant de ce qui se dit à la CCRV, il peut assister à ces réunions du conseil communautaire qui, elles, sont publiques et que la prochaine se tient justement le lendemain. Elle précise que ces réunions sont annoncées sur le tableau d'affichage à l'extérieur de la mairie... il faut lire ce qui est affiché !

Alain Sautillet, dit n'avoir aucune information sur le devenir du chantier d'insertion.

Le maire, Christian Pérut, répond que le chantier d'insertion implanté à Ambleny est en cours d'intégration à celui de Villers-Cotterêts et que ce serait étonnant qu'il ne soit pas au courant.

Questions de Philippe Lefèvre

Questions sur 2 points parus dans la Feuille d'information n°11, janvier 2019, du groupe d'opposition

Philippe Lefèvre souhaite apporter une rectification au sujet de la démission de Daniel Fourreaux. Il est écrit sur le tract de l'opposition que « Philippe Lefèvre le remplacera », il précise qu'il n'a pas remplacé Daniel Fourreaux comme 1^{er} adjoint, c'est Monique Ferré qui est devenue 1^{ère} adjointe, lui a simplement intégré le conseil municipal.

Concernant la zone d'activité de Pontarcher, Philippe Lefèvre a le sentiment que, pour l'opposition, l'effort fait par la commune de baisser la part communale de 5 % à 2 % pour accueillir des entreprises est insuffisant.

Alain Sautillet dit que des zones telles que BSL ou autres à Soissons sont probablement privilégiées et qu'elles peuvent faire concurrence.

Le maire, Christian Pérut, et d'autres conseillers, estiment qu'il n'y a aucune comparaison entre les deux zones. Le maire informe que le contrat avec la Seda, la société qui était en charge de gérer la Zac de Pontarcher depuis sa création, n'a pas été renouvelé vu son manque d'efficacité et de résultat, et que la CCRV se charge désormais de la commercialisation des parcelles.

Habitation rue d'Hygnières

Philippe Lefèvre signale que la maison au 37 rue d'Hygnières subit des inondations suite aux travaux d'enfouissements.

Le maire, Christian Pérut, prend note et dit qu'il doit rencontrer le représentant de l'Useda dans les prochains jours, ils iront constater les dégâts.

Déneigement

Le maire, Christian Pérut, rappelle qu'une convention est signée entre la commune et la EARL Petit pour le déneigement des rues d'Ambleny. Il tient à remercier vivement cette entreprise pour sa réactivité à avoir rendu nos rues praticables à la suite de l'épisode neigeux des jours derniers. Constatation confirmée et appréciée par tout le conseil municipal.

Il n'y a plus de questions, la séance est levée à 19 h 30.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr